

# CHUZELLES INFORMATIONS MAIRIE



Le Thibaudier : sur la...  
de l'album rec...

rencontre l'prix Nobel...  
éventuellement...  
Hergé dess...  
des chefs-c...  
son album !  
Celle méme...  
laire envoyé...  
définivemé...  
pays, le Dai...  
l'exil et se...  
ramassa qu...  
des Thibear...  
ture" un cur...  
rapport à l'é...  
Trinin entrep...  
fleur, dans...  
autobiograph...  
Pas de métr...

Diane THIBAUDIER

COUPLÉS  
58,5  
56  
56  
54  
53,5  
53  
52,5  
52  
52  
52  
51,5  
50,5  
50  
49  
47,5

C. Ramonet  
Roel P. Bruneau  
Passion Fashion S. Colligny  
W. Massina

Paris, Buriadero, Palakos, Le...  
ne le disposé...  
n la...  
part.



avoir plus de pression que d'habitude. Les entraîneurs turpinois savent bien qu'il faut prendre les matches les uns après les autres. Derby ou pas, seule la victoire compte.

Le groupe : Drevet, Guicherd, Marcherat, Bernaix, Gagel, Michel, Gentil, Ferrand, Girouin, Merle, Bourrin, Genin, Charvet, C...

Remplaçants : Huguet, Guyot, Kowalski, Gontard, Jocteur.

redoutables et des plus conquérants. Leurs résultats en témoignent et ils se retrouvent après seulement quatre jours dans les profondeurs du classement avec un seul succès et cette victoire a été très difficile à obtenir.

Si cela s'avère vrai, ils ne devraient pas peser lourd devant Eric Morel...

Concours de sauts d'obstacles, Concours des Chantilles, Concours organisé par la P.A.G.E., hommes, organisé par la P.A.G.E., hommes, organisé par la P.A.G.E., hommes...

Concours de sauts d'obstacles, Concours des Chantilles, Concours organisé par la P.A.G.E., hommes, organisé par la P.A.G.E., hommes...

Lourds : 6 x 3 Youla (Lyon) - Te-boubi (Marseille).  
Super plumes : 6 x 3 Conthier (Lyon) - Gomis (Marseille).  
Légers : 6 x 3 Kadima (Lyon) - Binante (Paris).  
Lourds-légers : 6 x 3 Bowat (Lyon) - Ngandu (Marseille).

Conférences de la présente...  
octobre, à Lyon...  
Lyon (C...)

Appeler le...  
SMUR, Tél. 74.31.  
Compters, Tél. 74.31.  
Gendarmerie (L'Isle), Tél. 74.78.06.78.  
Gendarmerie (Estressin), 1. 74.85.00.17.  
Infirmière, M<sup>lle</sup> Mayet, Tél. 74.63.26.30.  
Vétérinaires, Clinique Saint-Maurice, Tél. 74.86.06.38. et 74.63.26.30.  
Clinique Lafayette, Tél. 74.67.79.31.  
Aujourd'hui  
Piscine, Ouverte de 9 h 30 à 12 h 15.  
Exposition mycologique  
Toute la journée à la salle des fêtes.



## S O M M A I R E

### I

#### LA VIE DE LA COMMUNE - INFORMATIONS GENERALES Page

Le mot du Maire	1
Le blason (suite)	2
Le projet de blason	6
Le concert du Patrimoine	7
Les Jeux de la Sévenne	7
Sévenne Bio-Plongée	12
Association Familiale	13
FNACA Chuzelles-Seyssuel	14
Informations médicales	15
La Pierre et le Bois	17
Foudre : quelques conseils	19
Classement des papiers familiaux	20
Nos amies, les bêtes	21
Déchet, bruits, feux	22

### II

#### LE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 29.03.96	1
" 29.04.96	2
" 24.05.96	4
" 19.06.96	6

### III

#### LE TRAVAIL DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

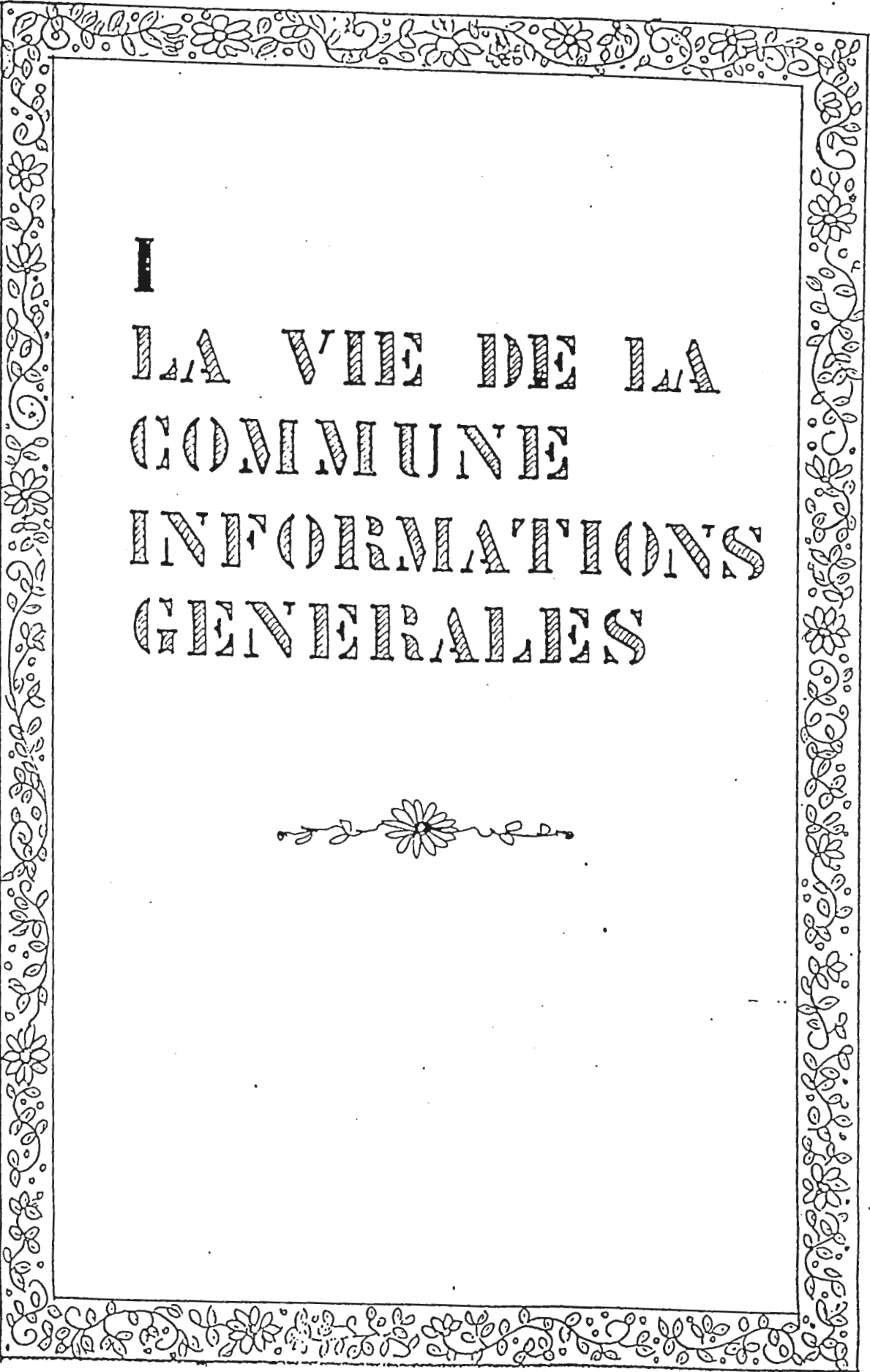
Syndicat des Eaux	1
Ambroisie	1
Syndicat des Quatre Vallées	1

### IV

#### LE TRAVAIL DES COMMISSIONS COMMUNALES

Voirie	1
Bâtiments	1





I  
LA VIE DE LA  
COMMUNE  
INFORMATIONS  
GENERALES



## MOT DU MAIRE

Comme il a été annoncé dans notre précédent bulletin, de nombreuses manifestations ont eu lieu ou auront lieu sur le thème du 1150ème anniversaire et ce jusqu'au 14 juillet avec les Jeux de la Sévenne où l'on vous attend nombreux.

Voici un an que la nouvelle équipe municipale s'est mise au travail. Beaucoup de dossiers ont eu un aboutissement, pour d'autres, ils sont très avancés.

Comme prévu, la nouvelle boulangerie ouvrira ses portes début septembre. A noter que la commune s'est portée acquéreur des murs afin de bénéficier des subventions du Conseil Général et de l'Etat. Les propriétaires du fond verseront une location représentant le montant des intérêts de l'emprunt contracté par la commune en complément des subventions.

Boulangerie actuelle : des accords entre les propriétaires et la Commune sont intervenus dernièrement pour l'achat du bâtiment à un prix correspondant au montant fixé par le Service des Domaines. Suite à cet achat, la place de l'Eglise pourra être aménagée.

A noter que cette acquisition non prévue au Budget Primitif 96 sera intégrée dans le Budget Primitif 97 en accord avec le vendeur.

Zone d'Activités des Pins : Les travaux vont commencer. Le retard est dû essentiellement aux services de la Direction Départementale de l'Equipement du Rhône ; un an a été nécessaire pour donner l'autorisation de sortir sur la RN7 et proposer un aménagement pour la sécurité.

Une première réunion a eu lieu en Mairie pour un aménagement par tranches de la RD36 entre St Maurice et Tourmente en présence de la Gendarmerie, des services de transports, de la DDE, des représentants des Parents d'Elèves, des élus des commissions "urbanisme" et "voirie". Les points noirs ont été recensés et des aménagements progressifs et cohérents seront proposés pour assurer le ralentissement des véhicules et une meilleure sécurité des piétons.

Blason : Après de nombreuses présentations et discussions, le choix du blason a été arrêté. Je tiens à remercier le responsable pour le travail accompli avec patience et calme malgré les remarques et critiques que chacun a pu faire.

Je rappelle que dans chaque bulletin nous demandons à chacun d'entre vous de respecter les jours et les heures autorisés pour la tonte des pelouses, le brûlage des branches, et autres bruits gênants pour le voisinage, hélas il y a encore trop de plaintes qui arrivent en Mairie. Des avertissements sont envoyés aux contrevenants.

Je terminerai en vous souhaitant de bonnes vacances et soyez prudents.

# A PROPOS DE BLASON

suite

Je vous invite à prendre connaissance du travail de recherche et vous propose à l'aide d'un ouvrage "*le blason et ses secrets / Frédéric LUZ. Edition Claire Vigne - Août 1995*" qui se veut le premier manuel d'héraldique vivante, de découvrir ou d'approfondir nos connaissances des lois et règles de la "science héroïque".

La démarche : Faire figurer sur le blason ce qui est le plus représentatif de Chuzelles (passé et contemporain) en respectant l'histoire, la tradition, la culture.

Un savant dosage de signes et de couleurs doit recueillir auprès du plus grand nombre de personnes des avis qui aboutissent à un consensus (l'unanimité paraît d'ores et déjà impossible).

La méthode : A partir d'éléments tirés de l'histoire et de la réalité environnementale et, tenant compte de la signification des couleurs, j'ai proposé différents choix de blasons.

Cinquante projets de blason ont été réalisés, parmi lesquels une trentaine présentée aux membres du Conseil Municipal. Il en a été retenu 6, différents par leur partition, le nombre de pièces et les variétés de couleurs.

Ces 6 blasons ont été présentés le 16 mars lors de la cérémonie à St Maxime.

Le but de ces expositions (une demi-journée à la Chapelle et dix jours en Mairie) : vous faire participer à la création du blason en faisant part de vos appréciations, de vos suggestions (inversion des couleurs, déplacements des meubles ou pièces honorables etc...).

En résumé, ces 6 blasons ont tous suscité des réactions allant dans le sens de:

- suppression de pièces (Croix de Savoie - Armes des familles chuzelloises - Dauphin).
- suppression d'une ou deux couleurs.

J'ai proposé quatre autres modèles qui ont donné le projet final, en attente d'homologation et d'enregistrement dans l'Armorial de France et d'Europe.

## PRINCIPALES REGLES DU BLASON

### 1° - TERMINOLOGIE :

- **Le blason** : science des armoiries (règles, lois et langage spécifique) désignée aussi par l'héraldique. Par extension, le blason peut désigner les armoiries elles-mêmes.
- **Héraldiste** : spécialiste qui a de bonnes connaissances de la science et de l'art héraldique (en France il y a 4 ou 5 véritables professionnels).
- **Les armes** : terme désignant parfois le seul contenu de l'écu alors que les armoiries désigneraient l'ensemble de l'écu et des ornements extérieurs.
- **Blasonnement** : langage particulier permettant de décrire oralement les armes et armoiries.
- **Armorial** : recueil de description d'armoiries.

## 2°- L'écu et les couleurs :

- Les armes se déposent sur un écu (bouclier) qui a souvent varié de forme au cours de l'histoire : de l'écu classique ou médiéval (en forme de toupie) passant par l'écu en losange (réservé aux dames et demoiselles) l'écu oval (très usité au XVIII<sup>e</sup> siècle) nous arrivons à l'écu dit "français" plus tardif (rectangle se terminant par une accolade).

- En héraldique on utilise 9 couleurs dont :

. 2 métaux : l'or et l'argent

. 5 émaux : l'azur, les gueules, le sinople, le pourpre et le sable

. 2 fourrures : l'hermine (argent et sable), le vair (argent et azur)

Une des règles de l'héraldique est que l'on ne superpose jamais métal sur métal, ni émail sur émail.

- géographie de l'écu :

La gauche de l'écu se nomme Dextre, sa droite Senestre du fait que l'écu est considéré du point de vue du porteur qui tient le bouclier devant lui (inversion), l'écu peut être divisé comme un carré magique

ABC les points ABC correspondent au CHEF

DEF le point E correspond au COEUR ou ABIME

GHI ADG correspond au flanc DEXTRE

CFI correspond au flanc SENESTRE

Les points ACGI sont appelés CANTONS

## 3°- PARTITIONS ET PIECES HONORABLES

- l'écu peut être divisé par :

. une ligne verticale c'est alors un PARTI

. une ligne horizontale c'est alors un COUPE

. une ligne diagonale allant de DEXTRE à SENESTRE  
il est dit TRANCHE etc...

- le chevron est un "V" renversé dont la pointe ne doit pas toucher le bord supérieur de l'écu.

- la champagne occupe le 1/3 inférieur de l'écu

- le pairle est en forme de "Y"

- la devise qui, disposée sur un listel, peut être rajoutée à tous les blasons se place au dessous de l'écu alors que le cri de guerre (anciennes familles nobles) se place au dessus de la composition héraldique.

- l'écu peut être tenu par différentes figures placées de part et d'autre :

. les tenants : anges ou êtres humains

. les supports sont des animaux

. les soutiens sont des objets inanimés.

## LA SYMBOLIQUE DU BLASON

### 1°- Signification des couleurs :

- de l'or (jaune) : Dans les armoiries, l'or représente parmi les vertus chrétiennes spirituelles et parmi les qualités humaines : la foi, la charité, clémence et humilité, la noblesse, richesse, amour, chevalerie, pureté et prospérité. Il représente comme astre le Soleil, comme élément le feu, comme animal terrestre le lion, comme poisson le dauphin...

- De l'argent (blanc) : Dans le même ordre que l'or, l'argent représente l'innocence, la vérité, la beauté, la gentillesse, la blancheur, la Lune, l'eau, l'hermine, la vieillesse.



- De l'azur (bleu) : justice, chasteté, loyauté, douceur, persévérance, vigilance, Vénus, l'air, le caméléon et le paon, la jeunesse.
- Du gueules (rouge ou vermillon) : justice, charité, amour, vaillance, fureur, hardiesse, colère, Mars, le feu.
- Du sable (noir) : deuil, tristesse, simplicité, douleur, sagesse, prudence, honnêteté, Saturne, l'élément terre, l'aigle. Avec le pourpre et le sinople, le sable est une couleur assez rarement employée.
- Du sinople (vert) : charité, espérance, bonheur, courtoisie, civilité, joie, abondance, Mercure, l'élément terre et l'adolescence (les porteurs de vert doivent secours aux paysans et laboureurs, aux pauvres et opprimés).
- Du pourpre (mélange des 4 autres couleurs = rouge violacé) : foi, chasteté, dévotion, noblesse, grandeur, gravité, abondance, tranquillité, virilité, Jupiter, le lion (les porteurs de pourpre doivent défense et secours aux ecclésiastiques).

## 2° - Signification des partitions et pièces honorables :

- Du chevron - composée de 2 bandes plates, liées et appointées en haut par la tête et s'élargissant en bas vers les 2 flancs comme un compas, il est le symbole de protection, de conservation (fait partie du blason de la famille DE VAUGELET).
- Des besants et des tourteaux - les besants, pièces d'or ou d'argent rondes et plates, signifient la prospérité matérielle, reprenant la symbolique du cercle, perpétuité plénitude et perfection, (font partie du blason de la famille MUSINO). Les tourteaux ont la même signification bien qu'ils soient d'un émail et non d'un métal.
- Du blé - les épis de blé représentent l'abondance, la multiplication, la paix ainsi que l'humilité lorsqu'ils sont bien chargés et qu'ils baissent la tête, penchant à cause du poids de leurs grains.
- Du lion - c'est le roi des animaux, symbole de courage force et majesté.
- Des poissons - ils sont symbole de silence, de vigilance. Le dauphin emblème de la Royauté Française est à la fois symbole d'attente et de jouvence car il représente le renouvellement et la pérennité du Royaume.
- Du moulin et de l'anille - qu'il soit "à vent" ou "à eau" le moulin sépare le grain de la cosse (le bon du mauvais). L'anille pièce centrale du moulin, par sa forme associe la symbolique du croissant (honneur et renommée) et celle du carré (constance et équité).
- Du pairle - le pairle ou "Y" représente la voie du milieu, entre la voie de droite (miséricorde) et la voie de gauche (justice), c'est un symbole de rectitude, d'équilibre et d'autorité sacerdotale (il rappelle par sa forme le pallium des évêques).
- Des châteaux, tours et enceintes - symboles de refuge et de protection, qui par le caractère massif de leur construction évoquent la stabilité et la pérennité.

Forts de nos connaissances, nous pouvons aborder l'étude des armoiries de Chuzelles en expliquant, interprétant et justifiant ce choix.

## BLASONNONS ENSEMBLE

### Description du projet des armoiries retenues pour Chuzelles :

D'azur au pairle d'argent, à 3 ondes du même au chef, à l'anille d'or à dextre, à l'épi de blé courbé, tigé et feuillé de même à senestre.

Timbré d'une enceinte fermée à 3 tours d'or chargée du nom latin de la commune en lettres romaines de sable : VILLA CAUCILLA

Soutenu de 2 dauphins débout d'azur aux nageoires et queues de gueules.

Pour devise UBI BENE IBI PATRIA en lettres romaines d'argent sur un listel de gueules.

### EXPLICATION

- Devise de ceux chez qui les jouissances matérielles l'emportent sur le sentiment patriotique. Elle rappelle le vers de Pacuvius, cité par Ciceron (TUSCULANES V.37)

PATRIA EST UBICUMPE EST BENE

(pages roses du Larousse)

Se traduit par : "où l'on est bien, là est la patrie".

- Les couleurs retenues représentent :

. à la fois le soleil, la lune, la terre, l'air, l'eau, le feu pour ce qui est de notre environnement

. la jeunesse, la vieillesse en ce qui concerne la condition humaine

. l'amour la prospérité, l'innocence et la vérité, la justice et la loyauté, la charité, la sagesse et la prudence parmi les nombreuses vertues humaines.

- Le pairle ou "Y" forme une partition originale. Pour nous Chuzellois, en plus de sa signification symbolique, il peut représenter les trois intersections en "Y" des départementales traversant notre commune.

- L'onde, rappel à la rivière sans laquelle l'agriculture et l'activité du moulin n'auraient pas pu se développer.

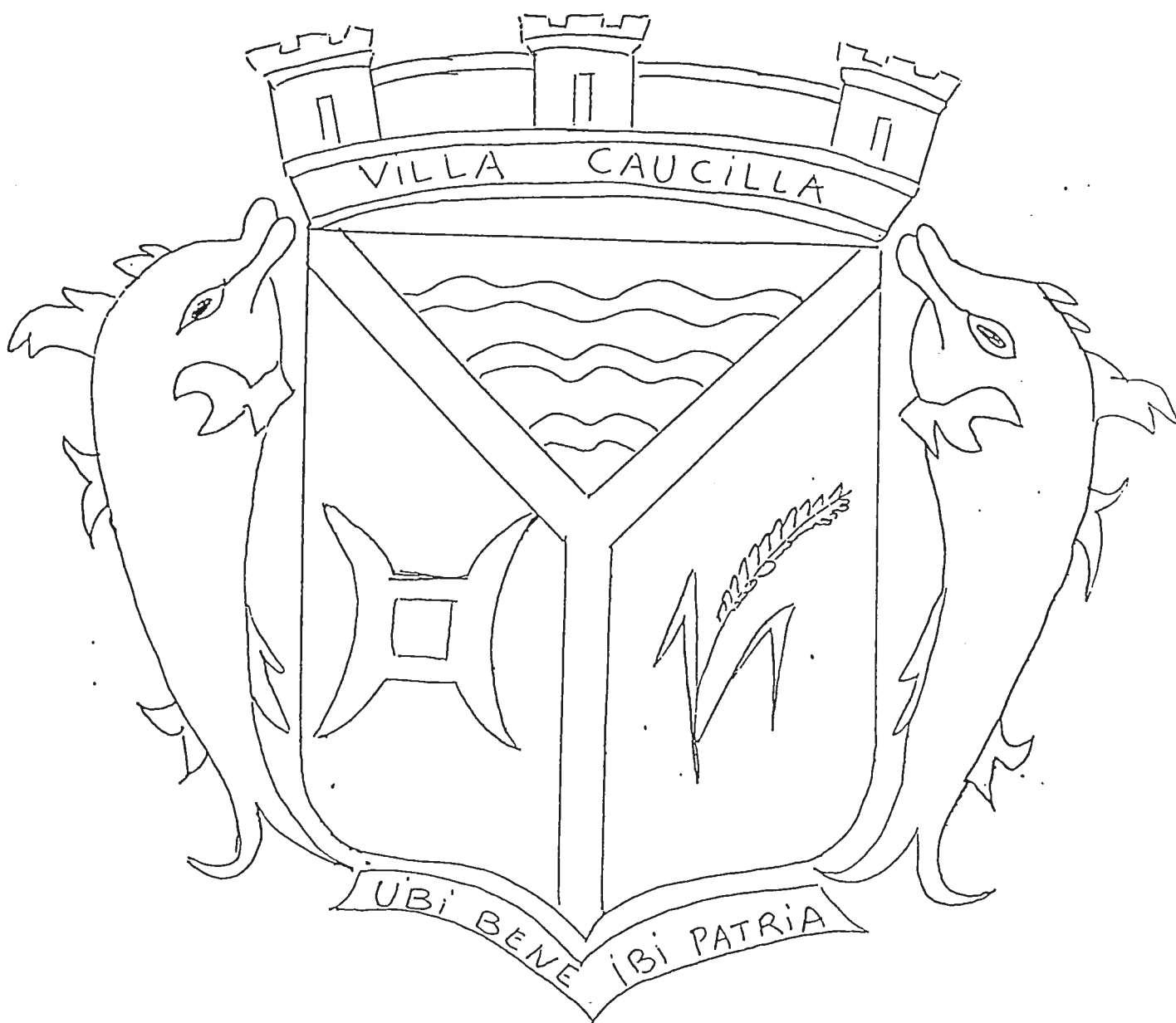
- L'anille : rappel des deux moulins (l'un à eau, l'autre à vent).

- L'épi : rappel à l'agriculture.

- Les dauphins : appartenance au dauphiné.

- L'enceinte : rappel à l'histoire (château de Formont).

P.ALLARD



**PROJET RETENU  
EN ATTENTE  
D'HOMOLOGATION**

**A colorier selon description  
si vous le désirez**

## 1150ème anniversaire CONCERT DU PATRIMOINE

Par son concert du 14 juin 1996, la chorale a fait faire au public plus nombreux qu'à l'accoutumée et venu aussi des communes voisines, un bond dans le temps. Le programme avait été tout spécialement conçu autour du "temps des troubadours", pour nous ramener à l'époque qui a suivi la naissance du nom de Chuzelles. L'intérêt de la manifestation qui regroupait chant choral, intermèdes à la flûte, poèmes et textes explicatifs s'est traduit par une écoute particulièrement attentive de la part du public. Hommage doit être rendu non seulement à la conception même de la prestation donnée en continu, mais aussi au travail de préparation. Pour nous être trouvés ponctuellement dans les coulisses des répétitions, nous savons qu'elles ont coûté quelques angoisses aux choristes. Certaines sonorités ou harmonies anciennes constituaient autant de difficultés à surmonter.

Des remerciements sont également à adresser à la troupe théâtrale de Seyssuel qui s'était transportée de la basse cour du château des Archevêques jusqu'à l'église Saint-Hippolyte pour conclure la manifestation sur une note de divertissement, en donnant une farce médiévale. Grâce aux comédiens, on a eu un spectacle très complet mêlant différents modes d'expression. C'est au Mille Club que s'est vraiment terminée la manifestation autour du pot convivial qu'offre traditionnellement la chorale après ses concerts

### PARTICIPER, JOUER ET GAGNER ENSEMBLE

Vous avez entre 7 et 77 ans.

Vous aimez courir, sauter et vous déguisez.

Vous savez porter, viser, mener une équipe.

Vous avez l'esprit d'équipe, vous avez envie de vous défouler.

Rejoignez les membres de l'équipe de Chuzelles.

Notre commune, cette année, a l'honneur et la charge de préparer les XV<sup>e</sup> Jeux de la Sévenne, et ce doit de bien y figurer.

Après avoir pris connaissance du déroulement des épreuves, et si vous êtes intéressés, n'hésitez pas davantage,

contactez nous en Mairie le plus rapidement possible

afin de préparer ces Jeux (entraînement, établissement des tactiques, désignation du capitaine, d'un juge, d'un arbitre, choix du joker...).

Dimanche 14 juillet 1996 à partir de 15H00

Stade de CHUZELLES

LES JEUX DE LA SEVENNE

Contact Mairie : 74-57-90-97

Réservez aussi votre soirée :  
repas, musique, feu d'artifice.

**JEU N°1**  
**L'ADOUBEMENT**

Parcours aller-retour (environ 70 mètres)  
chronométré (maximum 3mn).

6 concurrents :  
2 pour le cheval  
1 pour le chevalier  
1 pour la dame  
1 pour l'écuyer  
1 pour le page

Départ sur la ligne - courir jusqu'au carton contenant les accessoires destinés à chacun des concurrents, se vêtir et s'armer, revenir à la ligne de départ. Le cheval monté par le chevalier tenant la lance en l'air. Le temps du dernier concurrent de chaque équipe ayant franchi la ligne sera retenu.

A savoir :

Les 2 concurrents qui formeront le cheval partent déchaussés car ils doivent enfiler une paire de bottes ; l'un deux passe d'abord par la tête la pièce de tissu aux couleurs de l'équipe, puis ajuste la tête de cheval. Le cheval se forme aidé par les autres membres de l'équipe qui s'équiperont à leur tour comme suit:

- le chevalier : tunique, ceinture, heaume sur la tête, écu au bras, épée à la ceinture, lance tenue la pointe en l'air.
- l'écuyer : tunique, ceinture, chapeau sur la tête, hache à la main. De l'autre , il tient les rênes du cheval sans jamais les lâcher.
- la dame : robe, ceinture, hennin sur la tête.
- le page : tunique, ceinture, chapeau, dague à la ceinture.

Attention pour les jeux suivants, les concurrents sont vêtus et armés de cette façon, sinon pénalités.

Pénalités :

- + 30 secondes : anti-jeu/gêne des concurrents/si le cheval franchit l'arrivée sans cavalier
- + 10 secondes : par chute de cavalier et/ou du cheval
- + 5 secondes : par accessoire manquant, mal placé ou mal porté

+++++

**JEU N°2**  
**LE TOURNOI**

Parcours aller-retour (environ 60 mètres)  
chronométré (maximum 3 mn)

6 concurrents :  
2 pour le cheval  
1 pour le chevalier  
1 pour la dame  
1 pour l'écuyer  
1 pour le page

Départ du château (zone château), chevalier sur sa monture, guidé par l'écuyer, l'un tenant la lance pointé en l'air, l'autre la hache à la main. L'équipage doit se diriger vers le château opposé, où l'attend le page, en passant à gauche du tourniquet, le chevalier baissant sa lance touchera l'écu à l'extrémité du tourniquet ; puis il présentera la lance au page qui nouera la ceinture de la dame. Au retour, l'équipage passera à nouveau à gauche du tourniquet, touchera une deuxième fois l'écu. L'épreuve s'arrêtera lorsque la dame aura récupéré sa ceinture, l'aura nouée à sa taille, et levé les deux bras en l'air

Attention : Evitons l'accident, la lance n'est abaissée que pour viser l'écu alors que l'équipage est en mouvement, puis relevée. La lance n'est présentée au page et à la dame que lorsque le cheval est arrêté.

La lance n'est plus utilisée pour les autres jeux.

Pénalités :

- + 30 secondes : anti-jeu/si cheval franchit l'arrivée sans cavalier
- + 20 secondes : si non respect du parcours ou faute avec la lance
- + 10 secondes : chute du cavalier et/ou cheval, cible manquée
- + 5 secondes : par accessoire manquant, mal placé ou mal porté.

+++++++

JEU N° 3

JEU D'ADRESSE

### 2 concurrents : dame + page

La dame placée à 2 mètres de la piscine doit, avec une balle de couleur, toucher le ballon, flottant et fixé au milieu de la piscine, un maximum de fois en 3 minutes.

Attention : La dame ne se déplace pas, c'est le page qui récupère la balle lancée par sa dame et la lui remet de la façon qu'il veut. Le page ne doit pas gêner l'équipe concurrente, ni à aucun moment toucher le ballon dans la piscine.

Pénalités :

- 10 touches par anti-jeu/ballon touché par page
- 3 touches chaque fois que la dame se déplace
- 1 touche par accessoire manquant, mal placé ou mal porté.

+++++++

JEU N° 4

LA PRISONNIERE

Parcours aller-retour (environ 30 mètres)  
chronométré (3 minutes maximum)

6 concurrents :

- 2 pour le cheval
- 1 pour le cavalier
- 1 pour la dame
- 1 pour l'écuyer
- 1 pour le page

La dame est prisonnière au milieu de la piscine, les mains nouées avec sa ceinture dans le dos. Elle guide de la voix le page qui a les yeux bandés pour qu'il aille chercher du secours au château. Elle est délivrée, ramenée sur le cheval dans la zone château.

Attention : Le page a les yeux bandés tout au long de l'épreuve et doit par conséquent être guidé ou aidé (lui tenir la main). Le cavalier est sur sa monture à l'aller, délivre la dame et revient à pied. L'écuyer a sa hache à la ceinture, il ne lâche jamais les rênes du cheval.

Pénalités :

- + 30 secondes : anti-jeu/si cheval passe la ligne sans sa cavalière
- + 20 secondes : si page ne garde pas les yeux bandés/non respect des consignes
- + 10 secondes : si chute du cavalier (et/ou du cheval)
- + 5 secondes : si accessoire manquant, mal placé ou mal porté.

# ENTRACTE

## — PRECIPITATION SUR LES BUVETTES

## — JEU DES QUESTIONS

2 concurrents par équipe  
questions sur le thème du Moyen-Age  
temps limité à 10 minutes

## — JEU DES ENFANTS

Toutes les équipes jouent en même temps  
3 concurrents dont le page (avec ses accessoires)  
- 1 garçon ou fille de moins de 10 ans  
- 1 garçon ou fille de moins de 8 ans

Course relai / aller-retour / maximum 5 minutes

Au départ de la zone château, courir à la piscine, le seau à la main, puiser l'eau et la vider dans le récipient prévu à cet effet, à chaque aller-retour changement de relayeur.

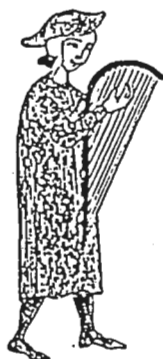
### Attention :

on ne lance pas le seau, si une équipe fait déborder son récipient avant la fin du jeu, elle est déclarée vainqueur et le jeu s'arrête. On mesure les hauteurs d'eau recueillie des autres équipes.

### Pénalités :

20 cm : si anti-jeu/si gêne l'autre équipe  
5 cm : si pas de changement/si le seau est lancé  
1 cm : si accessoire manquant, mal placé ou mal porté.

## — MISE EN PLACE DU PLATEAU POUR LES DEUX DERNIERS JEUX



**JEU N°5  
LA CHASSE**

Toutes les équipes jouent en même temps

Le cheval, le chevalier, l'écuyer -  
chrono maximum 5 minutes

4 concurrents :  
2 pour le cheval  
1 pour le chevalier  
1 pour l'écuyer

L'équipage armé et équipé d'un seau de plage se dirige au centre du plateau et ramène la plus grande quantité de sable possible au château.

Attention :

Le chevalier n'a le droit de monter ou descendre du cheval que dans la zone château ou dans le cercle N°2 ; c'est lui qui récupère le sable et qui le vide dans le récipient. L'écuyer guide le cheval.

Pénalités :

30 secondes : anti-jeu/gêne les autres concurrents  
20 secondes : chevalier ne respecte pas la zone  
10 secondes : si chute du cavalier et/ou du cheval  
5 secondes : par accessoire manquant, mal placé ou mal porté.

+++++

**JEU N°6  
LA CROISADE**

L'équipe classée première commence et ainsi de suite  
1 tour complet environ 75 mètres chronométré dans le sens des aiguilles d'une montre.

6 concurrents :  
2 pour le cheval  
1 pour le cavalier  
1 pour la dame  
1 pour l'écuyer  
1 pour le page

Départ et retour dans la zone château. Toute l'équipe armée, (la dame sur le cheval, protégée d'un grand pavois) fait un tour complet entre les cercles N°4 et 3 le plus vite possible en évitant les assauts répétés des autres équipes (écuyer + page) qui de leur zone respective lancent eau et riz coloré.

A savoir : Bien protéger la dame car à la fin de l'épreuve, elle est présentée, immédiatement dès son retour au château, au Jury qui notera sa tenue.

Pénalités :

30 secondes : anti-jeu/faute de parcours  
10 secondes : si chute du cavalier et/ou du cheval  
5 secondes : par accessoire manquant, mal placé ou mal porté.

Bonification :

- 30 secondes anti-jeu/non respect des zones de lancer





## *Sévenne* BIO PLONGÉE

### *Le bruit court sur l'eau...*

Nombreux sont ceux d'entre vous qui savez maintenant qu'une nouvelle association est née à Chuzelles en Janvier dernier.

Le Club de plongée sous-marine SEVENNE BIO PLONGÉE a démarré son entraînement début février à la piscine de Villette de Vienne et la liste des activités est éloquente :

- 35 Licenciés ont rejoint les rangs du Club cette saison.
- Le Club propose une formation aux techniques de plongée et prépare aux brevets de la FFESSM, à travers des séances en piscine (le Samedi de 12 h à 14 H) et des cours théoriques du Niveau I au Niveau IV.
- Le Club accueille les enfants à partir de 8 ans. Cette année 12 jeunes ont suivi régulièrement les formations et ont obtenu des brevets de plongeurs d'or, ou des brevets élémentaires.
- Le Club propose également une initiation à la Biologie marine, le vendredi soir à partir de 20 H où vous pourrez découvrir la faune et la flore de nos Mers, à travers des diapositives, des dissections, mais aussi la cartographie, l'orientation.
- D'autre part des formations de secourisme ont été dispensées, permettant au Club de comptabiliser 12 secouristes prêts à intervenir avec des gestes sûrs, en cas de nécessité.
- Enfin, nous avons organisé plusieurs séjours et week end en Mer. Ainsi plus de 25 plongées ont pu avoir lieu pour les plus acharnés d'entre nous.
- La journée du 15 Juin a marqué la fin de la saison pour le Club. Au cours de cette journée de nombreuses personnes se sont retrouvées à la piscine de Villette de Vienne pour fêter son 20 ème anniversaire, et nous avons offert plus de 25 "baptêmes" (initiation à la plongée bouteilles) avec de nombreux enfants dont la benjamine n'avait que 5 ans 1/2 !  
Félicitations à tous ces futurs bio plongeurs.
- Le Club reprendra ses activités le **SAMEDI 28 SEPTEMBRE 96**, avec une journée "PORTES OUVERTES" où nous organiserons à nouveau des baptêmes gratuits pour tous de 12 H à 17 H.  
Des stands d'informations (vidéo, photos, librairie, matériels) vous feront découvrir les merveilles du monde sous-marin.

*N'oubliez pas ce rendez-vous, parlez-en à vos amis... et venez nombreux.*

**A TRES BIENTOT.**

# ASSOCIATION FAMILIALE

## CONCERT JEAN HUMENRY

Sur invitation de l'Association, se produisait le 3 Mai 1996, au Mille Club, le chanteur compositeur interprète Jean HUMENRY. Malgré une assistance peu nombreuse, il enthousiasmait le public présent par des chansons s'adressant à tous (jeunes et moins jeunes).

Aussi nous adressons un grand merci à ce chansonnier pour cette soirée empreinte de simplicité et de sympathie.

## FETE DES MERES

Conjointement avec la municipalité, le 2 Juin était organisé une sympathique manifestation destinée à fêter dignement les mamams.

A cette occasion, l'Association, en guise de reconnaissance, avait le plaisir de remettre une médaille et une composition florale à 3 mamans particulièrement méritantes de notre commune. En effet, ces mamans ont élevé respectivement : 10 enfants (Madame Marie GONIN), 7 enfants (Madame Yvonne CARRET, sa fille), 3 enfants et accueilli 4 autres enfants à son foyer (Madame Marie-Louise DAILLET).

Nous leur adressons encore toutes nos félicitations et les remercions très vivement. Que leurs exemples servent à nous tous qui vivons aujourd'hui dans un monde où la cellule familiale est mise à rude épreuve.

## RALLYE DU 9 JUIN

C'est par un dimanche ensoleillé et chaud, que 125 piétons et cyclistes ont participé à notre rallye annuel. Durant la matinée, ils ont parcouru les sentiers chuzellois et viennois et ont aussi découvert la faune et la flore de notre si belle région.

A l'issue du parcours, la cueillette était abondante et chacun a pu se désaltérer avec le pot de l'amitié. Ensuite quelques 110 convives ont dégusté le repas champêtre dans le cadre calme et reposant situé aux abords de la Chapelle St-Maxime.

Nous remercions vivement tous les participants, les bénévoles et les membres de l'association qui ont oeuvré pour la réussite de cette journée.

## FNACA CHUZELLES SEYSSUEL

Le comité a eu un début d'année très chargé :

- Matinée boudin où plus de 700 mètres de boudins ont été appréciés par les nombreux seyssuellois et les habitants des communes voisines.

- 1er mars : réunion du secteur de Vienne des 18 comités locaux relative à la retraite anticipée (ou fonction du temps passé en Afrique du Nord), l'occasion aussi de préparer la cérémonie du 19 mars "34ème anniversaire du cessez-le-feu".

- 17 mars de nombreux adhérents de la FNACA et amis se sont rendus au cimetière pour procéder à la pose d'une plaque souvenir sur la tombe de leur camarade Lucien BIDAUD avant de se rendre au Mille Club pour leur repas annuel.

- 19 mars "34ème anniversaire du cessez-le-feu" dépôt d'une gerbe au monument aux morts et d'une plaque-souvenir à Seyssuel sur la tombe de Grégoire DER AGOPIAN tombé en Algérie en novembre 1960 suivie de la cérémonie à Chuzelles où Jean DUGEY, Raymond GARCIA et Gilbert RIVOIRE étaient à l'honneur. Ils ont reçu la croix du combattant remise respectivement par Auguste RIVOIRE, ancien combattant, à Jean DUGEY, Claude PEYRONNET, adjoint au Maire de Seyssuel, à Raymond GARCIA, quant à Gilbert RIVOIRE il a été décoré par Joseph PLANTIER, président de la FNACA, de la médaille de porte-drapeaux pour plus de 10 ans de service bien mérité. A noter que le président avait reçu récemment la médaille de fidélité et de service de plus de 20 ans au sein de la FNACA.

Rappel à tous les adhérents

- Jeux de la Sévenne qui se dérouleront à Chuzelles le 14 juillet prochain.

- Voyage dans la Drôme le samedi 31 août : visite de l'élevage du vers à soie - musée de la Clairette et de la Sanoflore.

Les ami(e)s sont cordialement invité(e)s à se joindre à nous pour cette journée de détente.

nous nous permettons de vous informer qu'il existe à VIENNE :

Un Centre d'Information et de Dépistage Anonyme et Gratuit du SIDA

Situé 2 Résidence Saint Martin (à côté de l'église Saint Martin)

38200 VIENNE

Tél. 74.31.50.31

Nous assurons actuellement deux consultations par semaine sans rendez-vous :

- Le Mardi de 12 H à 13 H 30

- Le Jeudi de 17 H à 18 H 30

Le personnel de cette consultation de dépistage et de prévention se compose :

- d'un médecin,
- d'une assistante sociale,
- d'une infirmière,
- d'une secrétaire.

Les sérologies sont pratiquées sur place et les résultats sont remis en main propre par le médecin.

N.B. : Le personnel du Centre de Dépistage assure aussi aux mêmes heures la consultation des maladies sexuellement transmissibles.

**PENSEZ A RAPPORTER A VOTRE  
PHARMACIEN  
LES EMBALLAGES VIDES AINSI QUE LES  
MEDICAMENTS EVENTUELLEMENT NON  
UTILISES**

**Par ce geste, vous contribuerez à :**

- **EVITER LES ACCIDENTS**

Chaque année, 22 000 intoxications d'enfants par des médicaments peuvent être évitées.

- **SAUVER DES VIES HUMAINES**

Les médicaments manquent à certains, notamment aux enfants.

- **PROTEGER L'ENVIRONNEMENT**

Plutôt que d'encombrer les décharges, les déchets issus de médicaments peuvent fournir de l'énergie.

**SOS MUCOVISCIDOSE  
AIDE LES MALADES A  
VIVRE... MIEUX**

La Mucoviscidose est la plus fréquente des maladies génétiques de la race blanche. Redoutable par le polymorphisme de son atteinte, principalement les poumons, elle voit cependant son évolution, jusqu'alors inexorable, freinée par des moyens thérapeutiques actuels. Des perspectives tout à fait nouvelles apparaissent depuis que le gène anormal a été localisé sur le chromosome 7 et que l'on peut espérer connaître les anomalies fondamentales à l'origine de l'expression de la maladie.

**Plus d'un enfant porteur de cette maladie naît chaque jour en France**

La fréquence de la mucoviscidose dans la race blanche est de 1 sur 2.000 naissances : il y a donc plus d'un enfant porteur de cette maladie qui naît chaque jour en France. Elle semble moindre dans les ethnies asiatiques ou africaines. La maladie atteint aussi bien les garçons que les filles et ne se manifeste cliniquement que chez les sujets homozygotes. Un couple qui a déjà eu un enfant porteur de mucoviscidose a un risque sur 4 d'avoir un autre enfant

atteint. Les porteurs hétérozygotes du gène n'ont aucun symptôme clinique ou biologique détectable. Ils sont très nombreux en France (1 sur 20). A partir des données de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, on estime qu'environ 300 nouveaux cas de mucoviscidose sont pris en charge chaque année ce qui, compte tenu de l'espérance de vie de ces patients, conduit à évaluer entre 5.000 et 6.000 le nombre actuel de cas en France.

**Le développement des soins à domicile**

Créée en novembre 1988 (J.O. du 14/12/88), SOS Mucoviscidose est au service des malades et de leur famille, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, et a pour objectif l'amélioration de la qualité de vie. Pour cela, l'association développe les soins à domicile en fournissant du matériel médical et des compléments nutritionnels. Différentes journées d'information et de formation sont organisées pour les familles, le personnel médical, paramédical et social. Les adhérents mucoviscidosiques de l'association bénéficient d'aides à la scolarité, à la formation, aux vacances et à la pratique sportive (coup de pouce au sport). D'autres avantages leur sont éga-

lement offerts : prise en charge du forfait journalier, des vitamines, des frais de location de l'Eurosignal pour les attentes de greffes, des protocoles de Pulmozyme® (RhDNAse).

SOS Mucoviscidose organise également des voyages. En novembre 1996, une vingtaine de jeunes adultes « muco » partiront, durant deux semaines, en Australie.

Régie par la loi du 1er juillet 1901, SOS Mucoviscidose fonctionne selon les principes de toute association. Ses membres sont groupés en Comités Départementaux. Par sa lettre d'information trimestrielle, SOS Mucoviscidose tient ses membres informés des dernières découvertes sur la maladie. L'association est fiscalement reconnue d'utilité publique ce qui permet aux donateurs de déduire la somme versée à l'association de leur revenu imposable. Pour soutenir cette action, adressez vos dons à :



3, rue Estienne-Robert  
77860 Quincy-Voisins  
Tél. : (1) 64 63 15 04+  
Fax : (1) 60 04 41 86  
C.C.P. Paris 27 29 11.Y



"Oui la pierre du mur criera et le bois de la charpente lui répondra."

-Habaquq, prophète biblique.

Et que ne diraient-elles pas les pierres de l'Eglise de Chuzelles ?

Elles en ont vu des choses de la vie! Au cours des journées du patrimoine des oreilles attentives ont su les faire parler, aux oreilles de chacun... Et c'est pas fini.

Un jour je vous invite à entrer silencieusement par surprise dans l'église, placée au coeur du village, et vous y entendrez, comme cela m'est arrivé, de bien étranges conversations entre la pierre et le bois.

Le bois de la charpente disait :

- " Dimanche 2 Juin, ah! j'ai eu un de ces boulots!"

- Ah bon! s'étonna la pierre du mur.

- Ben oui il fallait que je retienne la pluie et supporte tout son poids et son martèlement incessant, et en même temps il fallait que je fasse un passage aux tonnes de prières des occupants de ce jour et c'était plein a craquer!

-Ah ça oui, il y en a même qui n'ont rien trouvé de mieux pour s'appuyer tout le temps sur moi. Mais tu sais j'ai bien résisté et je n'ai pas reculé d'un pas: pour une fois où ils étaient serrés et qu'ils pouvaient faire corps, j'allais quand même pas les priver de ce plaisir!

- Plaisir? Mais pas pour tous, parmi les mots que j'ai surpris et qui s'envolaient par le toit, vers le ciel ou dans le vent, j'ai eu le temps d'en noter quelques-uns: le "Temps" c'est fait copieusement arrosé d'invectives de toute sorte.

- Ah bon! Mais de quel "Temps" tu me parles là? De madame Météo?

- Oui d'elle, elle n'avait pas ses enfants pour lui souhaiter la fête des Mères, alors elle n'a cessé de pleurer mais peu de personnes ont compris cela, sinon elles auraient mieux réagi! Quand à Monsieur Chronos, cet autre membre de la famille Temps, lui, il tremblait de peur qu'on lui reproche d'être trop long! Alors là c'est stupéfiant, il n'a même pas eu de reproche. Les 18 enfants qui faisaient leur première communion et Fabien qui fêtait une étape vers ce Baptême (1), se sont dit: "c'est déjà fini: on n'a pas vu le temps passer".

- Tu n'as pas tout vu ni entendu! Moi, j'ai bien vu qu'un petit n'avait qu'une envie : courir! Un autre en a profité pour dormir, et derrière moi il y avait un monsieur qui n'a pas arrêté de râler !

- Evidemment vous les pierres vous êtes nombreuses dans cette église et au lieu de vous mettre autour tu as quelques-unes de tes amies qui se plantent au milieu.

- Si on ne faisait le pilier, tu tiendrais pas debout et tu ne pourrais pas faire ton travail.

<sup>1</sup> . Pour les enfants d'âge scolaire le baptême se prépare par 3 étapes successives qui conduisent au jour de la fête du Baptême.

- Oui c'est vrai, tu as raison, il faut apprendre à vivre ensemble: chacun a ses dons et ses qualités.

La pierre reprit la parole:

- Toi qui voit tout ce qui se passe en ciel et terre: qu'y a-t-il de nouveau dans le village?
- Ça bouge tu sais. Tiens, dimanche, ton amie la grande Pierre d'Autel, t'as vu ce qu'elle portait?
- Pas eu le temps de suivre tout!
- Si tu n'as pas vu tu as peut-être senti alors la bonne odeur du pain? Car il y avait un gros pain doré pour rassembler les Co-Pains! Un bon pain qui venait de la boulangerie. Et tes cousines les pierres de la boulangerie vont s'en aller: elles vont bientôt faire un voyage... au moins à 200 mètres!
- Moi j'aimerais bien que toutes les pierres deviennent des maisons du pain, qui rassemblent et unissent les amis, les familles. Car la meilleure odeur est celle du pain.

Pourquoi l'aliment, le pain des hommes, joue-t-il ce rôle de symbole sacré de la vie qui se cherche et s'engendre? Nos relations avec nos aliments, les plus fondamentales de toutes, restent dans une inconscience totale. Or, c'est à travers ce que nous mangeons que nous choisissons notre type d'être, ce fond de sensation d'exister, qui constitue notre moi et d'où découlent toutes nos autres relations avec les choses et avec les autres." (2)

- Dis donc dit le bois de la charpente, qu'y a t-il juste devant toi au pied du mur, d'ici je n'arrive pas a voir!
  - Mais ce sont des traces de pas!
  - Ils ont failli prendre racine ici, pour laisser des traces comme ça!
  - Mais non se sont les pas de la passion, les pas du passage!
  - Du passage? de la passion?
  - Mais oui de Pâques, quoi! Quand le Nazaréen a été conduit au calvaire, il portait sa croix, très lourde ces pas se sont enfoncés sur le chemin.
  - Ah oui c'est le chemin de Croix, réalisé par un artiste! (3)
  - Et ces pas où mènent-ils?
  - Ils ouvrent des chemins. A l'Eglise on y "passe" certains pour les grandes étapes de leur vie: naissance, mariage, ou au temps des passages, première communion, profession de foi, et au temps des grands passages, pour les enterrements. Ce sont autant de rites initiatiques. D'autres désirent célébrer ces moments dans les sacrements qui unissent les hommes entre eux et les hommes à Dieu, d'autres aussi y viennent régulièrement écouter, parler: prier. Ou ils se donnent rendez-vous pour partager avec d'autres... Mais tous ne font que passer!
  - Alors où mènent ces pas? Tu n'as pas répondu à ma question!
  - Là bas, à l'autre bout du village, à l'autre bout du monde.
  - C'est où l'autre bout du monde?
  - Là où l'homme travaille, aime et souffre!
- Nous avons parlé voilà quelques semaines des pays en voie de développement, au cours d'une soirée au Mille Club...

<sup>2</sup> Jean Trémolières

<sup>3</sup> Une des curiosité de l'Eglise de Chuzelles : un original chemin de Croix réalisé par Monsieur.....

Et si les pas menaient un jour pour quelques-uns de notre village, dans un village d'Afrique, pour voir et écouter une autre respiration?

Tu es jeune, voyager est aventure, c'est le sens de l'existence, c'est le mouvement et la vie: alors pourquoi ne pas prolonger ces pas vers une autre terre rouge?

- Eh ben dis donc tu vois loin, "toit"!

Chuzelles 29 juin 1996

Père Thierry M.

Informations pratiques :

Presbytère : Tél. 74.57.91.27

Calendriers des Messes ( 10 h ) :

JUIN 1996	JUILLET 1996	AOÛT 1996	SEPTEMBRE 1996
2 : CHUZELLES	7 : CHUZELLES	4: CHUZELLES	1 : CHUZELLES
9:SERPAIZE	14 : SERPAIZE	11: SERPAIZE	8 ✱ : Chap. de LIMON
16:VILLETTE	21 : VILLETTE	18 :VILLETTE	15 : VILLETTE
23:LUZINAY	28 LUZINAY	25 :LUZINAY	22 : LUZINAY
30:CHUZELLES		15 Août : SERPAIZE	29 : VILLETTE

✱ = Samedi 7 Septembre: Messe anticipée à 18 h 30 à SERPAIZE.

## Foudre : quelques conseils

Un million d'impacts sont constatés  
chaque année en France. Ils provoquent  
la mort d'une cinquantaine de personnes

**A**vec l'été, les orages sont de retour. Si elle procure souvent un spectacle impressionnant, la foudre est aussi terriblement dangereuse. Il convient donc de respecter quelques conseils de prudence minimum pour ne pas tenter le diable.

Météorage rappelle que chaque année un million d'impacts frappent le territoire français, Rhône-Alpes et plus spécialement la Savoie et son massif alpin sont particulièrement touchés.

Outre la mort d'une cinquantaine de personnes, de 10 000 vaches et la destruction de 250 clochers, on dénombre aussi 17 000 incendies qui détériorent 50 000 compteurs électriques et causent d'importants dégâts électroniques et informatiques. Et ce sans prendre en compte les 400 millions de francs de dégâts que France Télécom déplore sur son réseau.

Météorage recommande donc lorsque vous vous trouvez en plein air et qu'un orage s'abat «d'éviter de rester debout isolé au milieu d'un champ, car la foudre touche de préfé-

rence l'objet le plus élevé ou le plus conducteur; d'éviter de rester à proximité d'un pylône, d'une clôture ou sous un arbre isolé, de porter au dessus de vous des ustensiles métalliques qui peuvent favoriser l'effet de pointe; de vous déplacer très rapidement à pieds, à vélo ou à cheval; de vous tenir dans un courant d'air à l'intérieur d'une cabane, d'une maison ou d'une cabine téléphonique. Si vous êtes perdus en pleine nature, le mieux est de vous asseoir à terre et d'attendre que l'orage s'éloigne».

Par ailleurs Météorage rappelle que si vous êtes à l'intérieur d'une voiture, il faut y rester car les pneus font office d'isolant et la carrosserie tient lieu de cage de Faraday. Donc vous êtes à l'abri. A la maison enfin, il convient d'éviter de toucher les pièces métalliques (conduite d'eau, robinet) et de débrancher le câble d'antenne de télévision.

F.S.

Pour toutes les données sur les orages en France «36 17 METEORAGE».



## LES PAPIERS FAMILIAUX

Plus les choses de la vie quotidienne s'organisent, plus les familles ont des papiers à conserver.

Avant d'entreprendre ou de revoir le classement des papiers familiaux, il est important de savoir que :

- Des archives sans ordre sont inutilisables.
- Un classement doit être pratique. Les papiers inutiles sont à éliminer.

### ■ COMBIEN DE TEMPS GARDER LES PAPIERS ?

#### • A conserver toute la vie :

- Livret de famille.
- Livret militaire.
- Contrat de mariage.
- Jugement de divorce.
- Diplômes.
- Titres de propriété.
- Titres de pensions, de retraites.
- Actes de donation.
- Testaments.
- Factures de travaux ou réparations d'une certaine importance.
- Livrets de caisse d'épargne.
- Dossiers médicaux importants, carnets de santé.
- Bulletins de salaire.
- Certificats de travail.

#### • A conserver 30 ans :

- Quittances et pièces justificatives de paiement de toutes indemnités en réparation d'un dommage.

#### • A conserver 10 ans :

- Factures des artisans et entrepreneurs pour travaux effectués dans votre logement.
- Relevés de compte bancaire.
- Talons de chèques.

#### • A conserver 6 ans :

- Déclaration de revenus.
- Avertissement du percepteur.
- Preuve du paiement de vos impôts.

#### • A conserver 5 ans :

- Bail de location.
- Quittances de loyer et de fermages.
- Factures EDF/GDF - Téléphone.

#### • A conserver 3 ans

- Taxe Télé.

#### • A conserver 2 ans :

- Quittances des primes d'assurance.
- Factures d'eau.
- Factures relatives à des achats de peu d'importance pour les achats plus importants, ne pas se dessaisir de la facture tant que vous conservez l'objet).

#### • A conserver 1 an :

- certificats de ramonage.

### ■ COMMENT CLASSER POUR Y VOIR PLUS CLAIR ?

Le classement familial nécessite une dizaine de dossiers.

- I - Dossier famille
- II - Dossier maison (factures, bons de garantie...).
- III - Dossier profession.
- IV - Dossier santé.
- V - Dossier impôts.
- VI - Dossier assurances.
- VII - Dossier finances (relevés bancaires, crédits, livrets d'épargne...).
- VIII - Dossier voiture.
- IX - Dossier loisirs.
- X - Dossier attente (tout ce qui attend une décision ou le classement).

# A MEDITER... POURQUOI ?

Il me reste peut-être un ou deux jours à vivre,  
Personne n'est venu... Je sais, je vais mourir...  
Dans ma tête de chien, y a tant de souvenirs  
Et j'étais si heureux au temps où j'étais libre...  
Je vous aimais pourtant... J'étais bien près de vous  
Et les enfants m'aimaient, moi aussi je l'avoue,  
Et je cherchais toujours à vous faire plaisir,  
Attentif comme un chien à vos moindres désirs...  
Je vous aimais depuis presque une vie entière,  
Six ans, je m'en souviens et c'était merveilleux...  
Vous m'avez balancé à travers la portière  
Et je n'ai pas compris. C'était peut-être un jeu...  
Vous avez disparu au loin sur l'autoroute  
Et je suis resté seul, me traînant au fossé.  
Le coeur désespéré et l'esprit en déroute,  
Gémissant de douleur sous ma patte cassée...  
J'ai fini au refuge où j'attends chaque jour  
Qu'on vienne me chercher pour tout recommencer...  
Je ne vous en veux pas, j'ai pour vous tant d'amour  
Qu'on sera bien chez nous comme par le passé...  
Je voudrais tant revoir mes petits compagnons,  
Annie qui m'emmenait si souvent en balade  
Et François dont j'étais le meilleur camarade  
Et qui disait toujours que j'étais si mignon...  
La nuit tout doucement a envahi ma cage...  
C'est vrai, je vous aimais et je vous aime encore,  
Je ne dormirai pas, j'attendrai l'aurore,  
En guettant tristement à travers le grillage...  
Et puis, quoiqu'il arrive, n'ayez pas de remords,  
Au bout de mon amour, je vous offre ma mort...  
Vous pouvez à loisir vous dorner sur la plage,  
J'entends venir quelqu'un...  
Il vient d'ouvrir ma cage

Marc Antoine CIANFARANT

## S. P. A.

Cotisations annuelles	avec revue	sans revue	BULLETIN D'ADHÉSION à découper ou recoller	date : _____ 19 _____
Membre titulaire _____	75 F	50 F	NOM (M., Mme, Mlle) (1) _____	
Membre bienfaiteur _____	105 F	80 F	Prénom _____ Profession _____	
Membre bienfaiteur-donateur _____	175 F	150 F	Adresse complète avec code postal _____	
Membre d'honneur _____	325 F	300 F		
Sociétaire économiquement faible _____	35 F	10 F		
SPA Jeunesse (- de 18 ans) _____	55 F	30 F	Cotisation annuelle choisie <input type="checkbox"/> F	Signature
Est nommé "membre perpétuel" le sociétaire qui verse, en une fois le montant de 20 cotisations annuelles (exemple : bienfaiteur 1 600 F, avec la revue 2 100 F).			Joindre paiement : C.C.P. au compte 570-51 K Lyon - chèque bancaire - mandat-poste, timbres-poste. Prière d'envoyer ensemble bulletin et paiement à S.P.A., B.P. 2066, 69226 Lyon Cedex 02.	

(1) Rayer les mentions inutiles

## D E C H E T T E R I E

Si certaines personnes ne connaissent pas encore le chemin de la déchetterie, quelques " volontaires " ont eu la bonne idée de semer, tel le Petit Poucet, quelques uns de leurs déchets sur la route y conduisant ( bouteilles, déchets verts etc...) afin qu'aucun ne s'égare.

Cette excellente intention est pourtant peu esthétique, pas très confortable pour les automobilistes essayant d'éviter ces objets encombrants et franchement désagréable pour ceux qui doivent les ramasser.

Nous rappelons qu'un bon arrimage permet d'arriver à la déchetterie avec le chargement complet et précisons qu'il est préférable de suivre les panneaux indiquant la décharge plutôt qu'en observer les reliefs sur une route apparemment destinée aux automobilistes.

Evitons de transformer les routes en jeux de pistes.

## L E B R U I T

Travaux de bricolage et jardinage sont parfois un " peu " bruyants et créent une gêne pour le voisinage.

Nous rappelons les heures d'utilisation des tondeuses et autres appareils de jardinage :

Jours ouvrables	8h 12h	14h 19h30
Samédies	9h 12h	15h 19h
Dimanches et Jours Fériés	10h 12h	

## F E U X

Il ne s'agit pas de feux tricolores mais de ceux que nous aimons faire dans les jardins.

Cependant quelques précautions sont à prendre en compte et la toute première consiste à ne pas ENFUMER son voisin, au risque de le voir, soit déménager, ce qui représente la solution extrême, soit être fort mécontent, ce qui est la solution la plus logique.

Plusieurs possibilités s'offrent alors que l'on veut faire un feu

- inviter le voisin à participer et finir par un barbecue
- offrir au voisin une place de cinéma pendant toute la durée des nuisances
- ou simplement faire du feu lorsqu'il n'y pas de vent ou qu'il souffle dans la direction de votre maison: ce qui permet de gérer ses fumées en éliminant les moustiques.

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

**II**  
**LE TRAVAIL**  
**DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**



L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le vingt neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 1996

**PRESENTS** : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, MARLIER, PRAS M. RATTON, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ,

MMES AURIC, CARRET, GARDAIS, PRAS A. RAULIN, SYLVAIN, TERRIER.

**EXCUSE** : Mr NAVARRO donne pouvoir à Mr RODRIGUEZ.

**SECRETAIRE** : Madame Edith AURIC.

Monsieur le Maire donne la parole à Melle Marie-Thérèse CARRET pour lecture des différents Comptes Administratifs 1995.

**COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 1995 :**

- un excédent de fonctionnement de 321 388,02 Frs

- un déficit d'investissement de 377 866,11 Frs

Soit un déficit de clôture de 56 478,09 Frs

Le compte administratif communal est adopté par 18 VOIX POUR et 1 ABSTENTION.

**COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 1995 :**

- un excédent de fonctionnement de 18 085 Frs

Le compte administratif CCAS est adopté par 4 VOIX POUR et 1 ABSTENTION.

**COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 1995 :**

- un excédent d'exploitation de 0,08 Frs

- un excédent d'investissement de 7,29 Frs.

Le compte administratif Assainissement est adopté par 13 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

Melle Marie-Thérèse CARRET procède à la lecture des différents Budgets Primitifs 1996 :

**BUDGET PRIMITIF CCAS 1996 :**

Ce budget s'équilibre en fonctionnement pour un montant de 30 665 Frs.

Après quelques questions, le budget CCAS est adopté à l'unanimité.

**BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 1996 suivant le plan comptable M49 :**

Après explications données, ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- section d'exploitation 479 427,00 Frs

- section d'investissement 2 174 399,00 Frs

Ce budget est adopté à l'unanimité.

**BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 1996 :**

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- section fonctionnement 4 995 820,00 Frs

- section d'investissement 3 584 472,00 Frs

Des explications sont données sur divers chapitres.

Après délibération, le Budget Primitif Communal est adopté à l'unanimité.

**DIVERS :**

**TITULARISATION** : Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération doit être prise concernant la titularisation de Madame MARTEL Bernadette à compter du 01 avril 1996, son temps de travail sera de 36 Heures par semaine. Délégation de signature lui sera donnée. Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

J. PLANTIER

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 1996

**PRESENTS** : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, PRAS M, RATTON, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ,

MMES AURIC, CARRET, PRAS A, RAULIN, SYLVAIN, TERRIER.

**EXCUSEE** : Mme GARDAIS donne pouvoir à Mr PLANTIER

**SECRETAIRE** : Madame Edith AURIC.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

**ASSAINISSEMENT** : Budget annexe M49 doit s'autofinancer en fonction des services rendus en exploitation et en investissement du réseau et de la station.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux concernant la tranche d'assainissement des Pins doivent commencer en Mai 1996. Les propriétaires sont tenus de raccorder les eaux usées sur le réseau d'assainissement. Des explications sont données par Monsieur le Maire et G BOURGUIGNON.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 1988 sur le raccordement des anciennes constructions et propose au Conseil de porter à 5 000 F. par logement le montant de la participation. En contrepartie, le montant du raccordement des nouveaux logements reste fixé à 12 000F puisqu'il a été réajusté ces dernières années.

**ASSAINISSEMENT** :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vue de réajuster le prix de la taxe de rejet au réseau d'assainissement il y a lieu de prendre une délibération.

Il propose de porter à 5 F le m3 d'eau consommée à partir du relevé de compteur d'avril 1997. La facturation sera effective en 1997 et perçue par la commune seulement au budget 1998.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**D.D.E.** : rapporteur G.BOURGUIGNON

Le Conseil Municipal sollicite le concours de la DDE pour assurer la maîtrise d'oeuvre nécessaire à la réalisation des ouvrages suivants :

- aménagement du carrefour Centre Village
- création de trottoirs et d'îlots
- élargissement de chaussée.

Le prix d'objectif s'élève à 300 000 Frs HT.

La valeur du taux de rémunération est de 4.62 %.

Le forfait de rémunération s'élève à 13 860 Frs HT soit 16 715,16 Frs TTC.

Après délibération, l'assemblée accepte à l'unanimité le concours de la DDE pour assurer la maîtrise d'oeuvre des ouvrages.

**POUVOIR AU MAIRE** :

A la suite de la réunion qui s'est tenue en Mairie le 19 avril en présence de Maître MATHIAN, de Mme Gilbert FANJAT et de Mr J. PLANTIER, Maire, concernant l'immeuble de la boulangerie, il s'est confirmé que la commune achèterait l'immeuble concerné cadastré sous le n°327.

La vente interviendrait début octobre prochain au prix de 200 000 Frs, montant fixé par le Service des Domaines, payable par la commune dans le courant du mois de janvier 1997.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le projet et donne pouvoir au Maire pour signer tous documents nécessaires à l'achat de l'immeuble de la boulangerie.

Pour information, Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant du Conseil Général en date du 19 avril. Ce courrier porte à notre connaissance que le dossier relatif à la demande de subvention formulée au titre de la création d'un commerce multiple est recevable en fonction des crédits disponibles.

**SIVOM** : Programmes de travaux 1996

Dans le cadre des travaux de voirie réalisés par l'intermédiaire du SIVOM des 2 cantons de Vienne, pour l'année 1996, les travaux d'entretien et de revêtement des chemins communaux :

- Marché SACER DUMAS dans la limite d'un montant de 220 000 Frs TTC ;
- Marché DUMAS SACER dans la limite d'un montant de 130 000 Frs TTC.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

**ADHESION AU CLUB MAGEL** : Rapporteur MT, CARRET

L'objet est de regrouper les Elus utilisateurs de logiciels MAGNUS afin d'étudier et projeter l'avenir et le devenir de la situation informatique des communes et d'obtenir de MAGNUS les meilleures conditions possibles.

La cotisation annuelle est de 125 Frs par an.

Après en avoir délibéré, l'assemblée vote pour l'adhésion et la prise en charge de la cotisation par 13 voix POUR - 6 ABSTENTIONS.

**REVISION DU POS DE VIENNE** :

Par délibération en date du 8 mars 1996, le Conseil Municipal de Vienne a pris la décision de prescrire la révision du POS sur l'ensemble du territoire communal.

La Municipalité de Chuzelles souhaite être consultée sur le projet de révision du POS niveau 2.

Après délibération, les élus demandent à être consultés au niveau 2 et désignent Mme TERRIER et Mr BOURGUIGNON pour représenter la commune.

Accepté à l'unanimité.

**SIVU** : Action N°7 - Maison de l'Economie : rapporteur MT CARRET

Le projet s'inscrit dans la démarche de réhabilitation du quartier d'habitat social du Plan des Aures à PONT-EVEQUE où la transformation d'usage des 3 premiers niveaux de La Tour 4 de cet ensemble est envisagée.

Une première tranche de travaux effectués en 1995 a permis le réaménagement du rez-de-chaussée en bureaux destinés au SIVOM, SIVU et l'agence OPAC de Vienna. L'action doit être poursuivie par la transformation des étages 1 et 2 de l'immeuble pour l'accueil d'entreprises en phase de création ou nouvellement créées. Coût de l'opération : 3 376 915 frs TTC. Participation annuelle communale 1 439 Frs pendant 5 ans. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 5 voix POUR, 8 voix CONTRE, 6 ABSTENTIONS.

**SE 38 : Syndicat Départemental d'Electricité**

Programme amélioration esthétique (dissimulation des lignes) dans le cadre de l'aménagement du carrefour.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de s'inscrire au programme 96 pour l'éclairage public. Le montant de la subvention est de 20 % du total HT.

Après délibération, l'assemblée accepte à l'unanimité, l'inscription au programme 96.

**DIVERS :**

**Déchetterie :**

142 entrées en janvier

96 entrées en février.

**Courrier : Club du Trait d'Union**

Le Président demande une entrevue avec Monsieur le Maire le jeudi matin 2 mai.

**Centre de Gestion de l'Isère :** informe que Mme Aznive MARCARIAN a été inscrite sur la liste d'aptitude à l'emploi de Rédacteur Territorial au titre de la promotion interne. Un arrêté sera rédigé pour confirmer sa nomination à ce nouveau grade. Monsieur le Maire demande de bien vouloir créer le poste de Rédacteur Territorial. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de ce poste à compter du 1er mai 1996 selon les termes définis par l'arrêté et dans les conditions ordinaires.

Le poste d'adjoint administratif existant reste vacant sans être pourvu.

**Pour information :**

**Avancements de grade du personnel communal :**

- Mr Louis PLANTIER au 01/01/1996
- Mme Michèle PRAS au 01/01/1996
- Melle Chantal VALETTE au 01/10/1996

**Avancements d'échelon :**

- Mme Aznive MARCARIAN au 01/04/1996
- Mme Michèle PRAS au 01/07/1996
- Mr Christian NAUD au 25/09/1996
- Melle Chantal VALETTE au 01/10/1996
- Mme Colette POINGT au 01/11/1996
- Mr Gratien POINGT au 01/11/1996

**Remerciements :**

Les familles VACCALU PRAS remercient toutes les personnes qui ont participé à leur peine.

**Divers :**

- Faire passer les articles pour le bulletin de Juin dès que possible. Le projet de pochettes pour bulletin est à l'étude. Environ 20 commerçants/artisans participeraient.

- Cérémonie du 3 mai : à 10H30 à Seyssuel  
à 11H00 à Chuzelles.

Participation de la Chorale et de l'Harmonie.

- Achat feux d'artifice : les propositions sont à l'étude.

**Syndicat des Eaux : Rapporteur G. BOURGUIGNON**

La SDEI (Ste Fermière) est en bout du contrat de 12 ans. Il y a donc lieu de renouveler le contrat avec délégation de services pour 12 ans, selon la procédure de soumission à appel d'offres. Un bureau d'étude indépendant a été requis pour assister le syndicat dans sa mission de recherche et dans le respect des lois de 93.

**Blason et Armoiries : Rapporteur P. ALLARD**

Dernières retouches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Le Maire J. PLANTIER

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le vingt quatre mai, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19  
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 1996

**PRESENTS** : MM. J. PLANTIER, Maire, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, PRAS M. REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ,

MMES CARRET, GARDAIS, PRAS A. RAULIN, SYLVAIN, TERRIER.

**EXCUSES** : Mr ALLIARD donne pouvoir à Mr PLANTIER  
Mme AURIC donne pouvoir à Mme RAULIN  
Mr RATTON

**SECRETAIRE** : Monsieur Yves MARLIER

Monsieur le Maire ouvre la séance.

**S.M.E.S.S.A.V.** : Rapporteur M. GARDAIS.

**Etat des travaux en cours ou devant être réalisés** :

- Collège PONSARD : création de salles de sport spécialisées avec acquisition de matériel sportif: travaux en cours.
- Collège l'Isle : Construction de 2 salles, mise en conformité incendie, équipement en paillasse d'une salle, ventilation des vides sanitaires des logements.
- Collège Grange : Création d'une salle d'enseignement général: mise en conformité incendie, électrique, portes de sortie ; mise au normes de 6 salles de classes et d'un bureau ; réfection du réseau des eaux usées.
- Collège Brassens : Création d'une ventilation salle de sciences, création de sanitaires pour professeurs, mise en conformité électrique pour 5 salles de classe, . salle de technologie et atelier Factorum, réhabilitation de portes extérieures, consolidation de cloisons fissurées.

Le 9 novembre 1995, le SMESSAV avait apporté par délibération son soutien à la commune de Montseveroux dans son souhait de rester rattachée, pour la carte scolaire, au secteur de Vienne et non à celui de Beaurepaire (en raison de la création du collège de St Georges d'Espéranche). L'Inspection Académique par son courrier du 2 janvier n'a pas pris en compte cette délibération.

Par courrier en date du 16 février dernier, Monsieur le Maire de MEYSSIEZ demande à quitter le syndicat en raison de la modification de la carte scolaire qui rattache désormais les élèves de Meyssiez au collège de St Jean de Bournay. Réponse lui a été faite le 11 mars 1996 par le Président du SMESSAV, en précisant que cette commune continuera malgré tout à régler les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Le proviseur du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole de Vienne-Seyssuel, par son courrier du 7 novembre dernier, faisait part de son souhait d'aménager le carrefour permettant l'accès à l'établissement. Le bureau a donné un accord principe à une cession de terrain. Lorsque les emprises exactes seront connues de l'acheteur, le comité étudiera le projet de délibération.

**SDEI : CONVENTION SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT** : rapporteur G. BOURGUIGNON

Lecture est faite du renouvellement de la Convention entre la commune et la SDEI pour l'encaissement de la taxe d'assainissement.

A une question posée sur l'avantage éventuel d'une gestion directe, il est répondu que la commune n'a pas les structures nécessaires pour assurer ce service lourd.

La Commune de Chuzelles, ayant décidé de confier la facturation et l'encaissement de sa redevance d'assainissement à la Société de Distributions d'Eau Intercommunales, fermière du service de distribution d'eau potable, la convention a pour but de fixer la rémunération de ladite Société.

La rémunération de la société est fixée à 5,80 Frs HT par facture émise au cours de l'année. Cette valeur de base s'entend pour une situation économique connue le 1er janvier 1996 et sera révisée annuellement selon la formule adoptée.

Cette convention est faite pour une durée de 5 ans à compter du 1er juillet 1996.

Après explications et délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

**ECLAIRAGE PUBLIC RD36-RD123A** : rapporteur J. PLANTIER

Un devis concernant cet éclairage est parvenu en Mairie et a été étudié par les membres du Conseil Municipal.

Devis : 108 378,40 Frs TTC

Une demande de subvention a été adressée au Syndicat Départemental d'Electricité (SE 38). Montant subventionnable limité à 20 % soit 30 000 Frs.

**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS** : Rapporteur G. ROCHE

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole à Monsieur Gilbert ROCHE qui explique les grandes lignes des propositions de subvention 1996.

Lecture est faite par Mme RAULIN des subventions prévues.

La subvention à certaines associations a été augmenté en tenant compte de leur rôle d'animation ou de leur rôle social.

- Club des Anciens	600 Frs
- Association Familiale	770 Frs
- AIDMR	8 000 Frs
- ACCA	560 Frs
- Football Club Chuzelles Serpaize	2 000 Frs
- AFIPEIM	1 200 Frs
- Chorale la Clé des Chants	1 200 Frs
- Ecole Musique Seyssuel/Chuzelles	5 500 Frs
- Association des Jeunes	1 000 Frs
- Ass.Amis Biblioth.St Martin d'Hères	250 Frs
- Prévention Routière	100 Frs



- Biblioth Pédagogique de Vienne	100 Frs
- Association Maires/Adjoints	100 Frs
- Sté Protectrice des Animaux	1 770 Frs
- Comité de Probation	370 Frs
- Mille Loisirs	8 000 Frs
- Centre Aéré	3 000 Frs
- Sévenne Bio-Plongée	250 Frs
- Ski Club de la Sévenne	250 Frs

En ce qui concerne la subvention de 8 000 Frs destinée à Mille Loisirs, la Municipalité décide de solliciter du Conseil Général une aide au titre de l'animation bénévole en milieu rural. Après délibération, les membres présents approuvent par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

#### CENTRE DE SECOURS :

Etat récapitulatif des mois de mars et avril 1996 :

##### Mars 1996 :

- Nombre total d'interventions : 1
- Nombre d'heures d'interventions hommes : 3
- Nombre total de personnes engagées : 2

##### Avril 1996 :

- Nombre total d'interventions : 7
- Nombre d'heures d'interventions hommes : 62
- Nombre total de personnes engagées : 29

#### DIVERS :

. **Augmentation Crédit Scolaire :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'au moment de la préparation du Budget, il avait été convenu d'augmenter le Crédit Scolaire de 180 Frs à 205 Frs par élève. La somme de 500 Frs par classe allouée pour la fête des Mères est intégrée dans cette augmentation.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et prend note que le Crédit Scolaire est de 205 Frs par élève.

##### L'Age d'Or : Rapporteur M.Gardais

Un courrier pour une demande de subvention nous a été adressé par cette association dont le siège social est à Troyes. 60 agences dans toute la France.

Il s'agit d'une association d'accompagnement qui s'adresse aux personnes âgées.

Le service est assuré 24h sur 24h pour un coût de 80 Frs de l'heure. Une seule personne assure ce service sur Vienne.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande, l'AIDMR assure actuellement ce service.

##### Recensement complémentaire :

Par une circulaire préfectorale, la commune est informée qu'un recensement complémentaire de la population aura lieu en octobre 1996. La demande doit être formulée avant le 1er juin 1996. Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas demander la réalisation de ce recensement complémentaire.

##### Institut de Formation Agricole et Horticole :

Courrier a été adressé à la commune de Chuzelles le 29 avril 1996 pour demande de subvention.

Réponse défavorable de la part du Conseil Municipal.

##### Blason :

Le coût d'homologation du blason serait de 5 400 Frs TTC pour éviter toute utilisation abusive de celui-ci. Reconnaissance unanime du travail accompli par Mr ALLARD.

Une discussion s'ensuit. Monsieur le Maire propose qu'en fin d'année, il soit procédé à la vérification du montant disponible restant sur le compte "Fêtes et Cérémonies" pour un éventuel financement. La décision sera prise ultérieurement.

. **Bulletin Municipal :** Dernier délai pour articles : 10 juin 1996

. **Conseil Ecole Maternelle :** 31 mai 1996

. **Feux d'artifice :** Après plusieurs démarches, JP Rodriguez nous fait part du devis le moins disant soit : 8 400 Frs TTC

les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cet achat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Le Maire

J. PLANTIER

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le dix neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19  
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 1996

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, AURIC, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, PRAS M. REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ,

MMES GARDAIS, PRAS A, RAULIN, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSEE : Melle CARRET donne pouvoir à Mme GARDAIS  
ABSENT : A. RATTON

SECRETAIRE : Madame Edith AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance.

SYVROM : Rapporteur R.FLAMAND :

Les communes de CONDRIEU, LOIRE SUR RHONE et LES ROCHES DE CONDRIEU souhaitent adhérer au syndicat.

Il est rappelé que ce syndicat a été fondé en 1935, au départ 11 communes avaient adhéré. En 1993, 10 autres communes s'y sont jointes. Avec l'adhésion des 3 communes précédemment citées le nombre serait porté à 24.

Les conditions financières fixées par article 6 de l'arrêté préfectoral pour l'adhésion de ces communes sont les suivantes :

Pour les dépenses de fonctionnement, la participation des 3 communes sera calculée selon le nombre d'habitants (multiplié par 1,5 pour les communes urbaines);

Pour les dépenses d'investissement, la participation sera fonction de la population (55 %) et du potentiel fiscal (15 %) et cela pour toutes les communes sauf Vienne qui prend en charge 21,60 % des annuités d'emprunt.

Le droit d'entrée pour les communes de Condrieu et de Loire-sur-Rhône est de 401 302 Frs, pour la commune des Roches de Condrieu le montant est de 150 955 Frs.

Ces adhésions pourraient être effectives au 1er janvier 1997.

Après délibération, le principe de l'adhésion de ces 3 communes est adopté à l'unanimité.

La collecte des ordures ménagères en 1995 pour la commune de Chuzelles s'élève à 203,53 kg par habitant.

Une étude pour la valorisation du captage du méthane est en cours.

COMPTES DE GESTION 1995 : Rapporteur JN REGAL

Lecture est faite du Compte de Gestion Communal et Assainissement. Après explications, l'assemblée approuve par 13 voix POUR les résultats suivants :

Compte de Gestion Communal :

- Excédent de fonctionnement	321 338,36 F
- Déficit d'investissement	377 865,99 F
- Résultat de clôture : déficit de	56 477,63 F

Compte de Gestion Assainissement :

- Déficit d'investissement	6,31 F
- Excédent d'exploitation	1,01 F
- Résultat de clôture : déficit de	5,30 F

Lecture est faite du Compte de Gestion CCAS :

- Recettes	15 777,00 F
- Dépenses	17 260,00 F
- Résultat de l'année : déficit de	1 483,00 F
- Excédent des années antérieures	19 538,93 F
- Résultat final : excédent de	18 105,93 F

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

AGRANDISSEMENT CANTINE-MAIRIE : Rapporteur C.TERRIER

Présentation d'une première ébauche effectuée par un architecte. Des explications sont données et des avis sont émis concernant l'aménagement intérieur, les accès et l'aspect général. D'autres projets sont en cours d'étude.

COMPTE-RENDU CONSEIL D'ECOLE : Rapporteur G.ROCHE

Mr ROCHE donne la parole à Mme RAULIN pour la présentation des Conseils d'Ecoles

Ecole Maternelle : 31 mai 1996

- Effectifs : 25 enfants nés en 91, 20 enfants nés en 92, 26 enfants nés en 93. Les enfants nés en 94 ne seront pris que dans la limite des places disponibles.

- Règlement intérieur de l'école : pas toujours respecté (retards, accès aux classes).

- Présentation des activités de l'école en 1995-1996.

- Ascension : un arrêté municipal sera pris en début d'année scolaire afin qu'il n'y ait pas classe le vendredi, lendemain de l'Ascension et le samedi si celui-ci n'est pas vaqué.

- Samedis vaqués : un courrier commun aux écoles des communes voisines a été adressé à l'Inspection Académique afin que soit établi un meilleur calendrier des samedis libérés.

- Une liste des besoins prioritaires a été dressée. Le Conseil Municipal prend acte.

- Sécurité : Le garde assurera la sécurité des enfants lorsqu'ils se rendent à la Bibliothèque. Pour aménager au mieux le transport scolaire des enfants de l'école de Chuzelles, il sera demandé aux parents de fournir à l'avance un calendrier précis des déplacements prévus.

- Liste des travaux à faire : Certains sont déjà effectués, pour les autres le nécessaire sera fait.

- BCG : Seuls les enfants du CP seront contrôlés (courrier du Centre Départemental de la Santé).

- Mouvement : Melles ABEL et MARCHAND quittent l'école, les nominations pour 96-97 ne sont pas connues.

- Cycles : Décloisonnement cycle 2 (grande section, CP, CE1) mis en place au dernier trimestre : bon fonctionnement.
- Garderie, étude : un sondage a été adressé aux parents. le projet est en cours d'étude et est commun aux deux écoles.

**Ecole Elémentaire : 17 juin 1996**

- Mouvement : Melle MARCHAND quitte l'école
- Projet Pédagogique : Région Rhône-Alpes Dauphiné.
- Effectif : 26 CP, 23 CE1, 21 CE2, 24 CM1, 19 CM2.
- Piscine : Des problèmes de verrues et de mycoses sont apparus. Des analyses ont été demandées pour tenter d'identifier les causes.
- Cantine : question est posée de savoir comment occuper les enfants pendant 3/4 d'heure par mauvais temps.

**DIVERS :**

**Cimetière :** Suite à un problème survenu entre l'achat d'une concession et l'aménagement qui suit, il convient de prendre les mesures nécessaires. Afin que ce différend ne se reproduise plus. Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition suivante :  
Toute personne se portant acquéreur d'une concession perpétuelle se verra imposée un délai de un mois, à compter du règlement auprès de la Perception, pour placer la fosse tombale. De plus, l'emplacement sera piqueté. Après discussion, l'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition et un arrêté sera pris dans ce sens.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une remise à jour des concessions est en cours dans l'ancien cimetière avec marquage des allées. Il a été constaté qu'un certain nombre de tombes pourraient être considérées comme étant en état d'abandon. Il est donc décidé de mettre en oeuvre la procédure réglementaire ; au 1er novembre et pendant 3 années consécutives, une plaque sera apposée sur les tombes paraissant abandonnées ; un huissier se rendra sur place pour constater s'il y a effectivement abandon ; dans ce cas, celles-ci seront restituées à la commune.

**Syndicat Départemental d'Electricité SE 38 :**

rapporteur J. PLANTIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 5 communes souhaitent adhérer à ce syndicat : Auberives-en-Royan, Chantelouve, Chirens, Marnans, Ornon. A ce jour, 46 communes n'ont toujours pas adhéré à ce syndicat et au delà de l'année 1996, ce ne sera plus possible.

Un accord de principe est voté à l'unanimité pour l'adhésion des 5 communes précitées.

**Centre de Secours :**

Au cours du mois de mai :

- 11 interventions pour une durée de 34,5 heures et avec 31 personnes engagées.
- Des explications relatives à une intervention seront demandées.

Le Commandant LANGLAIS nous informe de son départ à la retraite et remercie la municipalité pour sa collaboration. Les membres du Conseil Municipal lui adressent à leur tour remerciements et félicitations. Le Capitaine ROMATIF assurera l'intérim du Commandement du Corps.

**Résultats d'analyses d'eau du 13/05/96 :**

"Eau présentant de bonnes caractéristiques physiques, chimiques et bactériologiques conformes aux normes des eaux destinées à la consommation humaine (décret du 03/01/89), pour les paramètres analysés."

**Syndicat des eaux : G. BOURGUIGNON**

Les démarches pour délégation de service du contrat pour la société fermière sont lancées. L'appel de candidature est prévu pour le courant du mois de juillet.

**Gendarmerie : E. AURIC**

Lecture est faite de la réponse adressée à Monsieur le Maire de Chasse-sur-Rhône par Mr Charles MILLON concernant le transfert de gendarmerie de Vienne-Estressin. Mr MILLON précise qu'un engagement est pris mais en raison des rigueurs budgétaires du Ministère de la Défense aucune date ne peut-être fixée.

Courrier de Mr le Sous Préfet pour informer de l'accord de subvention concernant l'acquisition du Fax, montant 1500 Frs.

**Aménagement RD36 : G. BOURGUIGNON**

Une réunion s'est tenue en Mairie le 17 juin en présence de la Gendarmerie, des services de transports, de la DDE, des représentants des Parents d'Elèves, des élus des commissions "Urbanisme" et "Voirie". L'ensemble des points noirs situés entre St Maurice et Tourmente a été répertorié et des aménagements progressifs et cohérents seront proposés pour assurer le ralentissement des véhicules et une meilleure sécurité des piétons. Les travaux seront effectués tranche par tranche (1ère tranche : aménagement carrefour RD36-RD123A durant l'été).

En réponse au courrier de l'Ecole Maternelle reçu et transmis par la Mairie au Conseil Général, Mr le Président du Conseil Général fait part de l'intérêt qu'il porte à la sécurité des enfants et précise que l'Assemblée Départementale se prononcera sur les aides pouvant être allouées concernant l'aménagement d'ensemble de la RD36.

Une réunion a eu lieu en Mairie le 17 juin dernier en présence de Mr et Mme MORAND, leur comptable ainsi que leur notaire afin de définir le rôle de chacun dans l'opération immobilière qui va suivre. Le loyer versé par les propriétaires du fonds à la Commune sera de 1 550 Frs à compter du 1er janvier 1997.

**HUMANA**

Un courrier est adressé à la Mairie pour informer de la cessation d'activité de cette association en raison du dépôt de bilan.

Déchetterie :

10 857 entrées ont été enregistrées pour l'ensemble des 4 communes en 1993 dont 2 566 pour Chuzelles.

- mars 1996 : 416 entrées pour Chuzelles
- avril 1996 : 251 entrées pour Chuzelles

En réponse à une question posée concernant l'aménagement de certains locaux communaux, les membres du Conseil Municipal souhaitent recueillir l'avis d'un artisan avant de se prononcer.

Le parking du Mille Club sera matérialisé par des barrières au mois de juillet afin d'assurer une meilleure sécurité pour les enfants qui fréquentent le Centre Aéré.

Le débroussaillage du terrain situé à proximité du stade et de la rivière sera assuré dans les conditions habituelles.

Inauguration à Vienne de la Place "François Mitterrand" le 20 juin 1996 à 13h30.

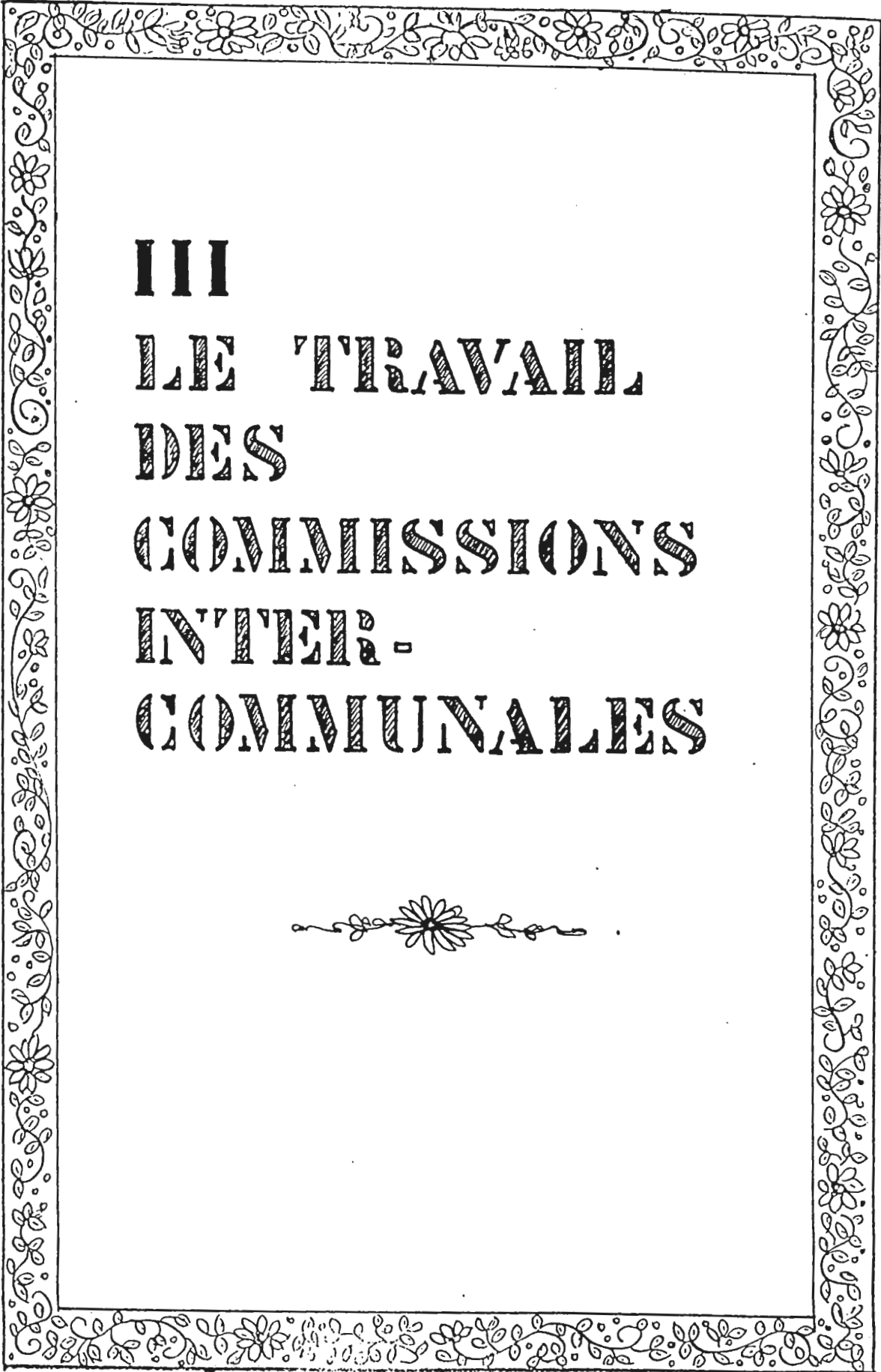
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé les membres présents.

Le Maire

J. PLANTIER



A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

**III**  
**LE TRAVAIL**  
**DES**  
**COMMISSIONS**  
**INTER-**  
**COMMUNALES**



# SYNDICAT DES EAUX DU NORD DE VIENNE

- Le programme des travaux prévus en 1995 s'est terminé par le renforcement de réseau au Rivat, avec les réfections des tranchées ces derniers jours. Le renforcement a permis de remettre la canalisation principale dans le domaine public et de remplacer la défense Incendie par un poteau (à la charge de la commune) aux normes actuelles.

- Compte tenu des difficultés et délais imposés par les études pour la déviation du Bief, le Syndicat a décidé de procéder au déplacement de la conduite de refoulement (Fonte de diamètre 300). Ce déplacement étant rendu obligatoire pour assurer la bonne alimentation des réservoirs d'eau du Syndicat et mettre à l'abri des crues répétées du ruisseau de l'Abereau la canalisation principale mise à nu en 1995. Ces travaux débuteront dès la fin du mois de Juin.

- Le Syndicat a également décidé de porter sa part à 2,20 Frs le m<sup>3</sup> au lieu de 2,00 Frs, et la prime fixe annuelle à 110,00 Frs au lieu de 100 Frs (rappel : il n'y a pas eu d'augmentation l'année dernière).

- La Société Fermière a présenté au Syndicat la maquette d'une facture plus compréhensible, étudiée avec la participation d'Associations de Consommateurs.

## L'AMBROISIE

L'ambrosie : un nouveau fléau. Son pollen provoque des troubles allergiques sévères (dossier disponible en Mairie).

ARRACHEZ-LA AVANT LE 1er AOUT

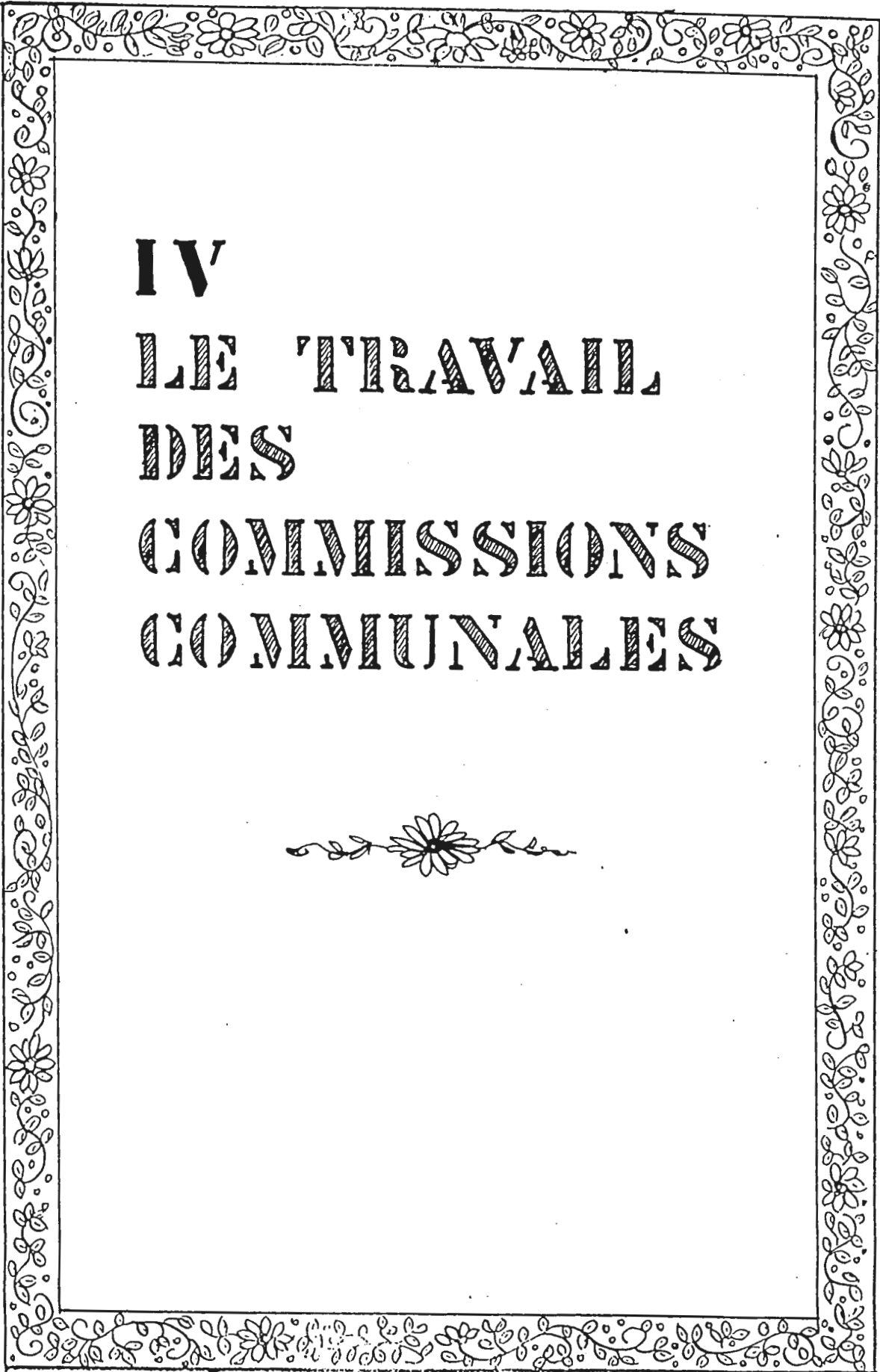
+++++

## SYNDICAT DES QUATRE VALLEES

Etude de Maîtrise du ruissellement et de protection contre l'érosion des terres agricoles dans le bassin versant de la Sévenne

Dans le Bulletin Municipal de Mars 1996, un questionnaire avait été joint. Plusieurs personnes ont répondu mais les problèmes étant multiples, il ne nous est pas possible de les traiter globalement mais séparément.

Quelques contacts ont déjà été pris et nous continuons notre action auprès des personnes qui se sont manifestées.



**IV**  
**LE TRAVAIL**  
**DES**  
**COMMISSIONS**  
**COMMUNALES**



# TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE 1996

## \* TRAVAUX EXECUTES PAR LA COMMUNE

- Au carrefour de la VC1 et la VC13 à Boussole pour améliorer le carrefour pour un montant de 30 000 Frs.
- Entretien courant de la voirie (curage fossés, élagage, etc...), 106 000 Frs sont prévus au budget.

## \* PROGRAMME SIVOM

- Emplois : réparations partielles des routes à l'émulsion de bitume et gravillons.
- Revêtement d'entretien au liant type Styreif. application d'un enduit superficiel monocouche sur la VC 7 au Rival, pour un montant de 150 000 Frs (Entreprise DUMAS).

### Réfection :

- mise en forme et exécution d'un bicouche plus soufflage, chemin des Rivoires.
- Reprofilage et création d'avaloirs VC 1A de la Combe sur 200 m environ pour un montant de 200 000 Frs (Entreprise SACER).

\* Achat d'une lame de déneigement et de nivellement pour un montant de 29 788 Frs TTC.

\*\*\*\*\*

## BATIMENTS

### De nombreux travaux sont prévus pour 1996 :

- Création d'un mur de clôture du terrain de jeux de l'Ecole Elémentaire avec pose de grillage.
- Abri pour jeux de cour à l'Ecole Maternelle.
- Aménagement du terrain de jeux à l'Ecole Elémentaire.
- Agrandissement du vestiaire du stade et amélioration de l'éclairage de la pelouse.
- Pose d'un chauffe-eau au Préfabriqué "Bibliothèque".

### Certains travaux sont déjà effectués :

- une partie de la peinture des boiseries extérieures à l'Ecole Maternelle
- Pose de stores Ecole Maternelle et Bibliothèque.
- Carrelage aux sanitaires "Mille Loisirs" et Ecole Elémentaire.
- Réparation VMC - protection convecteurs.
- Eclairage sécurité
- Amélioration de l'alarme du groupe scolaire.



*En ce début de vacances, la première et la dernière page de couverture ont été réservées à des dessins d'enfants de l'Ecole Élémentaire. Ils ont été choisis dans une série primée par les enfants eux-mêmes. Le choix définitif pour la couverture a été effectué non pas en fonction de critères esthétiques; mais simplement pour des raisons techniques concernant le rendu en noir et blanc. Félicitations à nos artistes en herbe !.*

Bulletin tiré à 640 exemplaires  
et distribué dans chaque foyer  
de CHUZELLES

n° 38 DEPOT LEGAL - JUIN 1996



Eddy JEANDOT